

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE CORNWALL POLITIQUES ET PROCÉDURES



CORNWALL PUBLIC LIBRARY
BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE DE CORNWALL
read, team, grow • la croissance par la lecture

Règles de conduite

La bibliothèque publique de Cornwall donne à tous l'occasion de lire, d'apprendre et de s'épanouir en leur fournissant des services et des documents de qualité. Les présentes règles visent à prévenir la perturbation des services de la bibliothèque afin d'assurer la sécurité du public, du personnel, des documents et des biens de la bibliothèque. Tout individu se trouvant dans les locaux de la bibliothèque doit se conformer aux présents règlements de la bibliothèque publique de Cornwall :

1. Les collections, l'équipement, les installations et le mobilier de la bibliothèque doivent être utilisés aux fins pour lesquels ils ont été prévus. Tout vol, tout dommage ou toute destruction occasionné(e) à des documents, de l'équipement ou des biens de la bibliothèque constitue une infraction au *Code criminel*. De telles infractions peuvent être sanctionnées par une condamnation pénale, une amende, ou les deux.
2. L'utilisation d'un langage menaçant, abusif ou harcelant, ou tout autre comportement perturbateur, est interdit. Cela inclut le bruit excessif, l'inconduite ou le harcèlement sexuel, ou tout autre comportement intrusif qui pourrait nuire à l'utilisation ou au bien-être des autres dans la bibliothèque publique de Cornwall. Un tel comportement peut être l'objet de poursuites en vertu du *Code criminel*, le cas échéant.
3. La nourriture et les boissons ne sont pas autorisées près des ordinateurs de la bibliothèque ou dans la Salle Cornwall. Certaines collations et boissons sont autorisées dans les zones désignées de la bibliothèque.
4. Nuire à l'utilisation prévue des ordinateurs et des réseaux de la bibliothèque n'est pas autorisée.
5. La flânerie n'est pas autorisée sur les lieux de la bibliothèque.
6. Les animaux ne sont pas autorisés dans la bibliothèque, à l'exception des animaux de service accrédités pour aider les personnes handicapées ou pour les programmes autorisés.
7. Les enfants de 10 ans et moins doivent être accompagnés par un adulte dans la bibliothèque.
8. La prise de photos, ou tout enregistrement sonore ou vidéo, sur les lieux de la bibliothèque n'est pas autorisé(e) sans l'accord écrit préalable de la bibliothèque.

9. Tout individu utilisant les services de la bibliothèque publique de Cornwall doit se conformer aux règlements municipaux, ainsi qu'aux codes et aux règlements de santé publique en vigueur.
10. Tous doivent quitter rapidement la bibliothèque à l'heure de fermeture, à l'exception du personnel de la bibliothèque et des personnes autorisées.
11. Les planches à roulettes, les patins à roues alignées et l'utilisation d'équipements sportifs ne sont pas permis sur la propriété de la bibliothèque.
12. Les clients doivent utiliser les entrées et les sorties destinées au public et ne sont pas autorisés à accéder aux zones réservées au personnel de la bibliothèque sans autorisation.
13. Nul ne peut vendre ou distribuer de document imprimé, de matériel audio/visuel ou électronique, mendier ou faire quelque sollicitation que ce soit, ou afficher des avis, sans autorisation de la bibliothécaire en chef de la bibliothèque publique de Cornwall ou de la personne déléguée.
14. Les clients doivent ouvrir leurs sacs, leurs livres et montrer leurs papiers à la demande du personnel de la bibliothèque à des fins d'inspection.

Toute violation à l'une ou l'autre de ces règles de conduite peut entraîner l'exclusion du contrevenant de la bibliothèque, la perte de ses privilèges d'utilisateur de la bibliothèque, des amendes pour le recouvrement des coûts, l'assistance de la police ou des poursuites judiciaires, si cela est justifié.

Approuvées par le Conseil de la bibliothèque publique de Cornwall, février 2007- révisées en mai 2009